

DÉCLARATION LIMINAIRE

A La Rochelle, le Lundi 2 décembre 2024

Monsieur le Président de la formation spécialisée,

Nous ne voulions pas siéger à la deuxième convocation de cette formation spécialisée.

Si nous sommes ici présents aujourd'hui, c'est parce que nous allons discuter des projets de déménagements du SGC et de la TPH de La Rochelle au 24 et 26 avenue de Fetilly. Il y a plus d'un an, notre organisation vous avait alerté sur le fait que les locaux occupés par ces deux services (appartenant à la Chambre d'Agriculture), malgré leur rénovation, étaient extrêmement mal isolés.

En effet, nous avons pu constater de visu que les agents posaient sur leurs fenêtres de simples cartons pour éviter que, la chaleur dépasse les 35°C, l'été et empêcher tant bien que mal les courants d'air froid l'hiver. La Chambre d'Agriculture se comporte comme un vulgaire marchand de sommeil parce qu'elle ne disposerait pas des moyens budgétaires pour répondre à ses simples obligations de propriétaire. Face à ce constat d'impuissance et du fait que les garanties biennales ou décennales n'ont apparemment aucun effet, nous n'avons pas hésité à demander dans les instances paritaires d'envisager l'éventualité d'un déménagement pour ces deux services.

Nous sollicitons une visite de ces services mais aussi de ceux qui auront été impactés par ces déménagements dans le cadre de la formation spécialisée.

Monsieur le Président, si nous avons pris le temps de rédiger cette déclaration liminaire, c'est parce que nous devrions encore dénoncer l'attitude du ministre de la Fonction Publique, M. Kasbarian, ancien diplômé de l'ESSEC Business School et aussi ancien cadre du cabinet Deloitte. La CGT est souvent accusée de dogmatisme. Mais, contrairement à ces cabinets de conseils et management, elle est capable de faire des compromis en signant des accords, malgré une opposition vigoureuse et de jouer pleinement son rôle de représentante du personnel pour défendre leurs intérêts. C'est la raison pour laquelle, nous essayons, de faire reposer nos arguments sur des faits concrets.

Les cabinets de conseil, d'audit et de marketing expliquent à leurs clients, administrations publiques comme entreprises, comment réduire leurs coûts, quelle stratégie de communication utiliser, les éléments de langage à employer pour imposer et faire accepter des plans qui sont souvent synonymes de délocalisation d'entreprises, de suppressions de services et d'emplois, générant des drames humains. Quand on parle de « désindustrialisation du continent européen », plutôt que de s'attaquer systématiquement aux acquis sociaux des salariés et des retraités, on devrait parfois se

tourner vers ces fameux cabinets qui ne se sentent jamais responsables, puisqu'ils ne font que du « conseil ».

C'est cette matrice intellectuelle qui guide M.Kasbarian, dont le seul but est d'économiser 1,2 milliard en utilisant comme seul élément de langage l'augmentation des arrêts maladie des agents de la Fonction Publique, laissant entendre qu'il y aurait des abus. Ce monsieur affirme qu'il ne fait pas du fonctionnaire bashing. Pourtant, sur sa page Facebook, on peut toujours observer sa photo de profil accompagné du mot d'ordre suivant : **« Lutter contre l'absentéisme dans la Fonction Publique est une urgence absolue. »**

C'est donc son programme politique. C'est son urgence . Il veut appliquer ce programme dans un pays dont les services hospitaliers sont dans un état lamentable, dans un pays où l'accès aux services publics s'est compliqué avec une numérisation à outrance des actes administratifs, dans un pays dont une partie de la population a l'impression de subir un déclassement accéléré. Il appuie cette politique, cette urgence absolue, sur le fait que, entre 2012 et 2022, le nombre d'arrêts maladie a augmenté de 80 % dans la Fonction Publique. Cet argumentaire a été répété à plusieurs reprises dans les médias par des interviews à répétition données au Figaro le 27/10/2024, à LCI le 29/10/2024, à RTL le 03/11/2024 etc. Chiffres et argumentaires repris par d'autres ministres. M. Kasbarian, notre ministre, on le rappelle, a simplement omis d'ajouter, que depuis plus d'une décennie, les agents de la Fonction Publique d'État prennent moins d'arrêts maladie que les salariés du privé. Et, surtout, il s'est bien gardé d'expliquer le paradoxe du confinement qui avait rendu l'ensemble de la population plus fragile aux autres épidémies comme la grippe, la bronchite et autres joyeusetés. C'est ce phénomène, avec la fin des gestes barrières, qui avait fait exploser le nombre des arrêts maladie en France en 2022. Les chiffres de 2022 auraient dû être considérés comme une anomalie statistique. Et pourtant, même en 2022, les agents de la Fonction Publique d'État ont toujours pris moins d'arrêts maladie que les salariés du privé . Les faits sont têtus. Ce monsieur, en proposant les trois jours de carence non compensés par une mutuelle et la baisse de la rémunération au-delà de ces trois jours, se moque éperdument de savoir si une grande partie des agents de base a les plus grandes difficultés à finir leurs fins de mois. Quant aux agents des Fonction Publique Hospitalière et Territoriale, on peut expliquer l'augmentation. Mais, là encore, il préfère user d'éléments de langage simplistes plutôt que d'analyser une réalité plus complexe. Comble du cynisme, ces données sont vérifiables avec le dernier rapport annuel sur la Fonction Publique de la DGFAP. On apprend que le nombre d'arrêts maladie a fortement diminué en 2023 contredisant de facto la fameuse augmentation de 80 %. En 2023, ce sont toujours les agents de la Fonction Publique d'État qui prennent le moins de jours d'arrêts maladie.

M. Kasbarian continue de l'ignorer sciemment. Car nous ne pouvons pas imaginer que ce ministre de la Fonction publique, cet ancien député élu depuis 2017, ne lit pas un rapport annuel qui concerne les agents dont il a la charge. Nous serions obligés d'affirmer que cet oubli frôle alors l'incompétence.

En revanche, il est plus facile de faire accepter par l'ensemble de la population des restrictions budgétaires qui auraient pour but de remédier à des abus que d'appliquer sans explication une baisse de la rémunération des fonctionnaires à hauteur de 1,2 milliard €. Car que pour de tels sacrifices soient acceptés, il est évident que les plus riches devraient mettre aussi la main à la poche,

que l'optimisation fiscale pour les grandes sociétés deviendraient encore plus intolérable. Tout comme les crédits d'impôts accordés aux entreprises qui ne sont jamais accompagnés d'obligations. M. Kasbarian, en bon communicant, préfère utiliser la technique du bouc émissaire : « Les fonctionnaires ? Des fainéants et des privilégiés qui profitent du système ! ». Vous comprendrez dès lors que, de ce ministre, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus. Il est totalement disqualifié par son discours, par ses mensonges pour exercer cette mission d'intérêt général. Nous ne supportons pas d'être cloués au pilori par des éléments de langage, voire des fake news, qui nous mettent désormais en difficulté avec une partie des citoyens.

Monsieur le Président, la CGT ne se déplacera pas pour le prochain CSAL du lundi 9 décembre 2024. La CGT préfère laisser ses militants dans une partie des services de la DDFiP 17 en souffrance parce qu'ils subissent les conséquences des dysfonctionnements d'une partie de nos applicatifs (*GMBI, GESTLOC, TU et SURF*), générant une énième vague de réceptions physiques et téléphoniques des redevables.

Les agents constatent que les algorithmes censés analyser les déclarations foncières, d'urbanismes ou d'occupation des locaux pour les inclure dans nos applications génèrent un taux d'anomalies inacceptable. Il est hallucinant que la DGFIP continue de promouvoir à l'extérieur sans aucun recul l'intelligence artificielle en expliquant comment elle est mise au profit des agents et des redevables. Pour les agents, comme pour les redevables, la réalité est tout autre. Le déclaratif pour les locaux est devenu plus complexe mais aussi plus anarchique.

À ce titre, et afin de mettre une dose d'humour, dans cette déclaration liminaire.

La CGT a effectué des visites de site ces deux dernières semaines dans le département. On nous a relaté qu'un chef de service a expliqué sans sourciller à ses agents que pour traiter une réclamation déposée sur le contact sur la taxe d'habitation des Locaux vacants, 3 minutes pas plus. Il a continué son brillant raisonnement et a déduit qu'un agent pouvait donc traiter entre 60 à 70 contacts par jour avec ce type de réclamations. Depuis, nous l'avons surnommé en souvenir d'un ancien président aujourd'hui décédé et quelque peu volage, « 3 minutes douche comprise ». Ce genre de démonstration fusille littéralement les nerfs des agents, parce qu'une réclamation portant sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants peut déboucher sur des problèmes d'évaluation des locaux au niveau du foncier, de droit de propriété, de problèmes d'adresse, etc. Si vous ne réglez pas ces problèmes, vous pouvez être sûr de revoir le redevable l'année suivante et il aura du mal à croire que l'informatique est la seule responsable de cette erreur récurrente. Ce sont toutes ces subtilités que les algorithmes et ce chef de service ne prennent pas en compte.

On ne peut que constater avec regret que la DGFIP n'arrive plus à gérer, avec les nouveaux applicatifs, les locaux et les taxes qui en découlent. Nous tenons à tirer de nouveau la sonnette d'alarme sur la gestion des taxes d'urbanisme et exigeons un véritable état des lieux. Les remontées du terrain nous font craindre le pire. Et ce n'est pas le délai supplémentaire d'un an de compensation financière envers les collectivités locales qui nous rassurera.

Autre sujet qui nous semble digne d'intérêt en ces temps de crise budgétaire c'est le dernier rapport de la Commission des Finances du 19/10/2024. En effet, il explique que la baisse des moyens

humains à la DGFIP se traduit par une baisse du nombre de contrôles et par une baisse des résultats du contrôle fiscal.

Autre conséquence dénoncée dans ce rapport, c'est la baisse importante du taux de couverture du tissu fiscal, parce que dans le même temps le nombre de contribuables et d'entreprises à contrôler augmente.

Le rapport rappelle l'ampleur des suppressions d'emplois intervenus depuis 20 ans au sein de l'administration des finances et remarque que l'« intelligence artificielle », à l'origine de plus de la moitié des contrôles fiscaux ne produit que 13,6 % des résultats financiers. Pour les rapporteurs l'intelligence artificielle ne saurait être présentée comme une alternative crédible, même si elle mérite d'être déployée et améliorée. Le rapport appelle donc a minima à stabiliser les effectifs de l'administration fiscale.

Il remarque pour la DGFIP que, en proportion de ses effectifs, aucune autre administration de la Fonction Publique d'État n'a connu une telle diminution. Alors même que cette dernière est pourtant au service de toutes les autres, en permettant de récupérer des recettes indispensables au financement des services publics.

Comme recommandation le rapport préconise de mettre en œuvre ou porter les mesures suivantes :

- un impôt minimum sur les grandes fortunes mondiales ;
- un registre mondial des actifs (*inspiré du cadastre financier mondial porté par l'économiste Gabriel Zucman*) ;
- promouvoir un impôt mondial sur les bénéfices, également dénommé « taxation unitaire » ;
- sans oublier l'élargissement des assiettes en réduisant les exonérations et exceptions en tous genres

Ce rapport confirme que les aides directes, niches fiscales et autres exonérations au bénéfice des entreprises représentent toujours le 1^{er} poste de dépense pour le budget soit **190 milliards d'euros par an**

On recherche éperdument des recettes ou des réductions des dépenses publiques. Des solutions sont possibles. Une partie d'entre elles sont suggérées par M. Charles DE COURSON, rapporteur général de ce rapport. Un politique qu'on ne peut pas qualifier, compte tenu de son parcours et de ses idées, de dangereux gauchiste ou utopiste. Il y a des prises de conscience salutaires. Mais il y a aussi de très bons chiens de garde comme M. Kasbarian.

LES REPRÉSENTANTS CGT FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE MARITIME